

COMMANDEMENT
Le public de la ville de
neignets
rand Rue
wanger, Par de la bonne
e ennuie, le ténier de m-
le hollande.
s. — Diners
Tripes tous les samedis
se pensionnaires.
FABRIE, PURGONER.

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Monsieur, Jules, Catholique
Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
N° 17, 250 4-10-25
Monsieur 4-10-19-25

ANNONCES
Publicité
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Henri
Fribourg
PREUX DES ANNONCES
Charges : 1^{re} insertion 20 cent.
Les suivantes 15 cent.
Les réclames 10 cent.
Les annonces 5 cent.
Les annonces 2 cent.
Les annonces 1 cent.

LA LIBERTÉ
Journal politique, religieux, social

& PEINTURE
hæffer
is, 25, Fribourg
érations, Bâtiment
immeubles
1919, à 1/2 heure de
une chambre particulière
possède y aura aux échecs
habitation avec grange,
cuisinier.
1919. 592-140
M. François ROSSIER.

PRODUITS EN CIMENT
OURA, à l'avantage d'être
syndicat de drainage qu'il
ont des drains en ciment
étre, à des conditions avan-
tées.
7117 1511
UNION DU MIDI, 19
Rue 249

ENDRE
seigne : commune de
capitale d'environ 8000
847-144
à M. Irène Fozzay, à

publiques
1919, dès 1 heure après
à 10 h, par voie d'enchère
que possédait M. le
le territoire de la com-
mune maison d'habitation
et environ 57 pous de
de 0 m. venant par lots séparés
à 57 pous, au gré du
10 pous environ, situés de-
hors en parcelles de
à une chambre particulière
à Chavannes-devant-Romont,
s'adresser à M. Maurice
l'Alsace, à Chavannes-
pour les conditions et autres
raison, notaire, à Romont

jours meilleur marché
Modernes
J. A.
ty, gérant
BOUE
Papeterie
ebastrou
OURA
S DE BUREAUX
n tous genres
on de Fribourg
GRAPHIQUES FÉDÉRALES
DE BOIS
A. Carverey, vendent
des 1 heure après midi
de la chaudière pour les puits
de la femme et de 4 fr. 50 pour
P 111 F 245
cousins : Frères Mallard.

cordonnier
PUGIN
mmant
des chaussures, se charge
des chaussures usées. Fait aussi
de la chaussure pour les puits
de la femme et de 4 fr. 50 pour
P 111 F 245
cousins : Frères Mallard.

Nouvelles du jour

Coup d'Etat monarchiste au Portugal.

Les courants italiens autour de la Dalmatie.

L'Assemblée nationale allemande siègera à Weimar.

On trouvera plus loin les dépêches relatives à une restauration monarchique en Portugal, opérée par les royalistes contre le gré, dit-on, de l'ex-roi Manuel, qui avait donné son adhésion à la forme républicaine. Mais, si le mouvement réussit, l'ex-souverain y sera vite converti.

C'est dans le nord, à Porto, que le mouvement a commencé, et c'est là qu'un ministre aurait été constitué. Lisbonne aurait accepté le nouveau régime.

Le gouvernement qui a remplacé celui de M. Sidonio Pais, assassiné par les franc-maçons, manquait totalement de prestige, et l'occasion était bonne pour les royalistes de tenter un coup d'Etat.

Mais, au Portugal, les changements de scène sont si rapides et si fréquents qu'il ne faut pas considérer comme définitif ce que le télégraphe nous annonce aujourd'hui.

Le problème de la Dalmatie est toujours à l'ordre du jour en Italie. Assemblées, conférences, articles de journaux, tout est mis en œuvre pour gagner l'opinion publique aux diverses solutions de ce grave problème. Comme on le sait, le pacte de Londres a attribué à l'Italie une partie seulement de la Dalmatie, soit 180 kilomètres du littoral de l'Adriatique, alors que 350 kilomètres sont laissés aux Slaves. Or, ils sont nombreux en Italie ceux qui rêvent l'annexion de toute la Dalmatie et de toutes ses îles, du nord de Zara jusqu'au sud de Cattaro, de l'Adriatique jusqu'aux Alpes Dalmatiques ou Dalmates, qui se trouvent à quelque quarante kilomètres à l'intérieur du pays.

D'autres préconisent l'annexion d'une grande partie de la Dalmatie septentrionale et centrale ; ce sont les annexions modérées ; ils dépassent le pacte de Londres, mais restent en deçà des prétentions des premiers.

Il y a, en troisième lieu, ceux qui veulent s'en tenir au pacte de Londres, qui ne donne à l'Italie que le nord de la Dalmatie et la plus grande partie des îles dalmates.

Il y a enfin ceux qui veulent laisser la Dalmatie aux Slaves, sauf la ville de Zara, la seule ville dalmate où les Italiens soient la majorité et gouvernent la commune, sauf encore les îles dalmates absolument indispensables à la sécurité de l'Italie dans l'Adriatique. Ceux-ci réclament en outre des garanties pour toutes les minorités italiennes dispersées tout le long du littoral, alors que, disent-ils, le pacte de Londres coupe artificiellement la Dalmatie en deux et abandonne à leur sort les Italiens vivant sur les 350 kilomètres de côte laissés aux Slaves, comme il leur a abandonné la ville croate de Fiume, qui est en majorité italienne.

Le *Corriere della Sera* s'est fait lardent défenseur de cette dernière solution, et il y a fait un certain courage en ce moment-ci en Italie. Voici la thèse du *Corriere* : elle est aux antipodes de ce que la plupart des Italiens ont dit et écrit jusqu'ici.

Géographiquement, historiquement, démographiquement, la Dalmatie n'est pas italienne, mais slave.

Soutenir que la frontière naturelle de l'Italie n'est constituée par les Alpes Dinariques, c'est raisonner comme les pan-germanistes, pour qui l'Allemagne devait s'étendre jusqu'à l'Adige et au Pô. L'Italie est bien le pays entouré par la mer et les Alpes ; les montagnes dalmates se rattachent bien aux Alpes, mais on ne saurait en conclure qu'elles doivent appartenir à l'Italie. A ce compte-là, on pourrait réclamer les frontières de l'Italie jusqu'aux Balkans d'une part, et d'autre part, jusqu'au Danube, à la vallée du Rhin et à la Pologne.

De même, dit le *Corriere*, on ne saurait pas l'Italie de la côte de Rome et prétendre que tous les villages de sa côte sont italiens, parce que Venise est italienne. On n'y fait rien. La Marche s'appelle, en

le discours du trône. Dans les sections de la Chambre, où ce projet de réforme électorale est discuté actuellement, les amis de M. Woeite, ancien chef de la Droite, et de M. Helleputte, ancien ministre, se sont montrés les adversaires du projet gouvernemental. Mais, comme les socialistes n'ont accepté de collaborer au gouvernement avec les catholiques et les libéraux que sur la promesse du suffrage universel pur et simple, on prévoit que, si l'opposition d'un groupe de la Droite s'accroît, une crise ministérielle surviendrait à brève échéance.

Il y a quelques jours, un journal anglais assurait que le tsar Nicolas et sa famille étaient encore vivants. Un diplomate autrichien qui a été en mission à Ekaterinbourg, où le tsar fut prisonnier, déclare tenir de source sûre que le tsar et les siens ont été tués à coups de revolver, et leurs cadavres, brûlés dans un four.

Le président de la Confédération à Paris

M. Ador, président de la Confédération suisse, est arrivé hier matin, à 11 heures, à Paris. Il était accompagné de MM. Cramer et Durrant, qui étaient allés au devant de lui à St-Omer. A la gare de Lyon, M. Ador a été salué par M. Poincaré, accompagné du général Penlon et du général Moncey, représentant M. Clemenceau ; par M. William Martin, chef du protocole ; M. Ramey de Weck, attaché de légation ; par M. Rappard, membre de la mission suisse aux Etats-Unis ; par M. de Montmarch, député de Fribourg au Conseil des Etats ; par le colonel de Reynier ; par M. Maunoir, député de Genève au Conseil national ; par tout le personnel de la légation et par de nombreux membres de la colonie suisse de Paris.

Après un échange de paroles de bienvenue avec M. Poincaré, M. Ador a passé en revue le détachement du 7^{me} d'infanterie, qui rendait les honneurs.

Les présentations eurent lieu ensuite à la suite des réceptions de la gare, ornée de faisceaux de drapeaux aux couleurs suisses et genevoises.

A la sortie de la gare, une chaleureuse ovation a été faite par la foule au président de la Confédération. Les cris de : « Vive la Suisse ! » ne cessaient de se faire entendre, et c'est au milieu des applaudissements que M. Ador a pris place aux côtés de M. Poincaré, dans une automobile.

Le président de la Confédération est descendu à l'hôtel Maurice. Sur tout le parcours de la gare de Lyon à la rue de Rivoli, des manifestations de sympathie se sont produites et des cris de : « Vive la Suisse ! » ont retenti.

M. Ador a fait une visite, à 4 h. 30, hier après-midi, à M. Poincaré. Il a été reçu avec le cérémonial d'usage. Les honneurs militaires ont été rendus à l'arrivée et au départ du président, par un bataillon de la garde républicaine, avec drapeau et musique.

Hier soir, le président de la Confédération a fait une visite à M. Clemenceau. L'entretien a duré un quart d'heure. M. Ador a été reconduit jusqu'à sa voiture par le président du Conseil.

Au ministère de la guerre aussi, les honneurs ont été rendus au président, à l'arrivée et au départ, par un peloton d'infanterie.

Aujourd'hui, mercredi, M. Poincaré donne un grand déjeuner en l'honneur de M. Ador.

L'Autriche remercie la Suisse

Le Département des affaires étrangères de l'Autriche allemande a adressé la note suivante au ministre de Suisse à Vienne :

« Vous m'informez par vos approbations anglo-saxonnes que la perspective d'être privé du pain quotidien excite la population et le gouvernement de Vienne et, gagné par un profond sentiment de compassion, vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour que la Suisse, votre patrie, entreprenne l'action de secours dont elle souffrait. Il y a peu de jours, l'Autriche allemande et, en particulier, la cité danubienne, se sont fortement étonnées : « Je remplis un devoir qui me tient si sincèrement à cœur en vous priant d'exprimer à votre gouvernement, ainsi qu'à son peuple suisse, les remerciements les plus chaleureux et les plus profonds du gouvernement de l'Autriche allemande, pour l'assistance, vraiment touchante, qui a été prêtée, avec une si grande libéralité, aux habitants de Vienne et au peuple de l'Autriche allemande. »

Le sentiment de reconnaissance que j'exprime ne sera pas moins un effort extraordinaire que vous avez personnellement dé-

ployés pour mener à bien cette œuvre humanitaire. Je ne puis laisser passer cette occasion sans vous prier de vouloir bien, pénétré par une inclination naturelle de votre noble cœur, prêter votre concours en vue d'assurer aussi dans l'avenir l'aide charitable de la Suisse à la ville de Vienne, déjà soumise à de si rudes épreuves.

Le secrétaire d'Etat,
(signé) : Bauer.

Le procès du comité d'Oltén

Première audience

Une affaire mal engagée

Berne, le 20 janvier.

Après avoir assisté à la première séance de ce procès, on en est à se demander si l'affaire a vraiment la gravité qu'on lui attribue généralement. La ville fédérale est complètement calme ; on ne voit nulle part les milliers de soldats que, d'après la presse socialiste, le Conseil fédéral a mobilisés spécialement en vue du procès ; autour de la préfecture, les rues sont désertes, lorsque, vers trois heures, le maître du bâtiment où, dans la salle des assises, le procès va se dérouler pendant huit jours.

Une trentaine de journalistes sont présents ; l'espace réservé au public est médiocrement garni, quoique les cartes d'entrée soient faciles à obtenir. A droite du tribunal, on voit une petite table où les quelques objets précieux, appels, journaux, etc., sont entassés et gardés par deux soldats d'habue militaire. A trois heures précises, les juges entrent et prennent place à leurs sièges d'office ; ils sont six, et un accusé s'assoit sur trois bancs au milieu de la salle ; sept avocats s'assoient au banc de la défense.

Le grand-juge, le lieutenant-colonel Törker, ouvre la séance en constatant la présence des accusés, qui déclinent un à un leurs qualités. Ce sont les conseillers nationaux Grimm, Schaeffer, Grosche, Platten, Byser, Schmid, Düb, et Heggler ; les fonctionnaires syndicaux Allgöwer, Dürr, Eng, Lang, Perrin, Schürch et Wöcker ; enfin, les sieurs Gschwend, Kaufmann, Nobs, Reithafer et Schneider, qui sont membres du comité d'action ou du comité du parti socialiste. Pendant que le secrétaire et le traducteur lisent l'acte d'accusation en allemand et en français, les prévenus passent le temps en parcourant des journaux.

L'accusation porte, on le sait, sur le délit de provocation à la révolte, commis par les appels aux militaires et aux cheminots militaires des 8 et 11 novembre, qui servaient à la désobéissance.

Après un échange d'aménités entre l'auditeur, le major Meier, et un des défenseurs, qui demande la suppression d'une citation erronée dans l'acte d'accusation, les défenseurs soulèvent le temps en parcourant des journaux.

L'accusation porte, on le sait, sur le délit de provocation à la révolte, commis par les appels aux militaires et aux cheminots militaires des 8 et 11 novembre, qui servaient à la désobéissance.

M. Farnheim déclare qu'il s'agit d'un procès purement politique, car les accusés ne sont pas poursuivis comme individus, mais à titre de mandataires des organisations socialistes. Un procès politique n'a rien à voir devant la justice militaire ; il doit être débattu devant les assises fédérales. L'article 1^{er}, chiffre 10, de la loi sur l'organisation judiciaire, ne s'applique, selon l'accusé, qu'à ces cas où des personnes civiles exercent à la suite des militaires en service actif. Les appels rédigés par les accusés sont adressés à des personnes civiles, car les prévenus, à ce moment-là, n'étaient pas au service militaire.

M. Farnheim conteste que l'ordonnance du Conseil fédéral du 11 novembre soit applicable, car elle a été décidée après la rédaction des appels incriminés ; elle n'a été publiée dans la *Feuille officielle* que le 13 novembre ; elle est anticonstitutionnelle, comme acte accompli en vertu des pleins pouvoirs. Le défenseur rappelle que, en 1853, le Conseil fédéral a cassé l'office la procédure du gouvernement fribourgeois, qui avait déferé les auteurs de la tentative d'insurrection conservatrice à un tribunal militaire.

Les autres défenseurs, les avocats socialistes Welti (Bâle), Huber (Horsach), Steiner (Lucerne), Semhäuser (Saint-Gall), Stüder (Winterthur) et Naine (Lausanne) ont soutenu leur confrère Farnheim. Ils affirment que l'accusation ne contient aucune preuve que des militaires au service actif aient été l'objet d'une tentative d'association à la mutinerie, d'une façon effective et directe. Or, la justice militaire n'est compétente que dans ce cas.

L'auditeur, le major Meier, a répondu fort brièvement aux défenseurs, qui avaient parlé presque deux heures. Il dit que le procès n'a pas un caractère politique ; qu'il s'agit tout simplement de demander compte aux accusés d'actes sévères. Le vote de l'ordre 1^{er}, chiffre 10, de la loi sur l'organisation judiciaire, est pris par la jurisprudence. Si les appels incriminés ne valent pas à débouter de l'obéissance les

militaires et les cheminots militaires, qu'on nous dise alors à quoi ils devaient servir.

Les défenseurs ont répondu. Après sept heures, le débat sur la question de compétence fut clos et le grand-juge a annoncé que le tribunal allait délibérer.

Deuxième audience

Tout est à recommencer

Berne, le 21 janvier.

Le tribunal de la 3^{me} division a délibéré, mardi matin, pendant quatre heures, sur la question d'incompétence, soulevée par la défense. Ce n'est qu'après midi que la séance a été reprise et que le grand-juge a donné lecture de l'arrêt de la cour.

Rappelons que la défense avait soutenu que la justice militaire était incompétente pour juger les accusés, parce que l'appel à l'insubordination reproché à ceux-ci s'était adressé à des civils et non à des soldats en service actif, attendu que, au moment du lancement de l'appel, les citoyens appelés sous les armes n'étaient pas encore placés sous le régime militaire ; en outre, le délit n'existait qu'à l'égard de militaires en service actif, l'appel aux cheminots ne rentrant pas dans cette catégorie, puisque les cheminots militaires ne sont pas considérés comme étant en service actif.

Le tribunal a donné partiellement raison à la défense ; il a reconnu que le délit commis par l'appel aux cheminots ne relevait pas de la justice militaire. Quant à l'appel adressé aux soldats, le tribunal a dû constater une grave omission de procédure : l'auditeur (procureur général) n'avait pas pris soin de spécifier que cet appel avait été adressé à des soldats en service actif ; faute de cette précision, le tribunal militaire se voyait empêché de fonctionner.

Voici, d'ailleurs, le texte de l'arrêt :

Le Tribunal considérant :

1^o L'acte d'accusation déclare que les appels incriminés, vu leur contenu, étaient de nature à inciter des militaires en service actif à la violation de devoirs militaires importants ou qu'ils constituaient la tentative de ce délit.

Il résulte de l'acte d'accusation que l'appel au peuple laborieux du 11 novembre 1918 est adressé à des militaires.

Au deuxième alinéa du chapitre 32 de l'acte d'accusation, se trouve l'affirmation formelle que cet appel a été distribué aux troupes à Zurich ; il n'est pas contesté que ces troupes se trouvaient en service actif.

L'acte d'accusation indique comment et dans quelle mesure les accusés ont participé à l'émission et à la distribution des appels des 7 et 11 novembre 1918 :

Il en résulte sans autre que, à l'exception de l'art. 1^{er}, chiffre 10, de l'organisation judiciaire pour l'armée fédérale, le tribunal militaire est compétent en tant que l'appel du 11 novembre s'adresse à des militaires.

2^o Mais l'appel du 11 novembre s'adresse dans sa deuxième partie aussi aux cheminots et aux employés publics. L'acte d'accusation incrimine aussi cette partie de l'appel en question. Le tribunal de la 3^{me} division estime que, sur ce chef d'accusation, il n'est pas compétent pour les raisons suivantes :

a) Il est constant que, au moment où l'appel du 11 novembre a été répandu, l'ordonnance du Conseil fédéral concernant les mesures contre la mise en péril de la sûreté intérieure de la Confédération n'était pas publiée et par conséquent, pas encore en vigueur ; or, cette ordonnance a précisément pour objet de soumettre aux lois militaires les employés et ouvriers des entreprises de transport ;

Il découle de cette circonstance que, en tant que l'appel du 11 novembre s'adresse aux cheminots, il leur a été remis alors qu'ils étaient pas encore en service :

b) D'ailleurs, voulut-on même admettre que l'ordonnance du 11 novembre 1918 fût déjà en vigueur au moment même de la distribution de l'appel de même date, la compétence de la justice militaire devrait être déclarée quand même, les fonctionnaires, employés et ouvriers des entreprises de transport n'étant pas, par le fait de leur soumission à la discipline militaire, appelés au service actif ;

c) En tant que la propagation de l'appel du 11 novembre aux cheminots et employés publics constitue un acte délictueux, cet acte ne peut être poursuivi et puni que par les tribunaux ordinaires ;

3^o L'acte d'accusation ne fait pas mention sans réserve aussi de l'appel lancé par le cartel des cheminots aux employés de chemin de fer de toutes les catégories ;

4^o L'acte d'accusation a pour objet aussi bien la décision prise concernant les appels des 7 et 11 novembre que la distribution et la propagation de ces appels ;

5^o En ce qui concerne l'appel du 7 novembre, l'acte d'accusation n'affirme nulle part qu'il ait été distribué à des militaires en service actif ou que ce délit ait été tenté ;

Une telle affirmation n'est contenue dans

Dernière Heure

La question épiscopale en Valais

Le Chapitre de la cathédrale de Sion vient de recevoir de son Eminence le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Benoît XV, la décision qui tranche définitivement les questions diocésaines à l'égard de la cathédrale de Sion.

Le jugement se résume à ces deux conclusions, basées sur le nouveau Code de droit ecclésiastique :

1. Le Siège Apostolique se réserve le droit de libre nomination de l'Evêque de Sion ;
2. Le droit d'être les chanoines de la Cathédrale de Sion revient à l'Evêque du diocèse, après avoir entendu le Chapitre.

LES ARMÉNIENS ÉLEVENT LA VOIX

Les Arméniens résidant en Suisse ont adressé à la présidence du congrès de la paix, ainsi qu'aux premiers ministres des puissances alliées, un télégramme disant notamment leur profonde douleur « que, dans la liste des nations alliées qui sont représentées à la conférence de la paix, ne figure pas le nom de l'Arménie ». Les Arméniens de Suisse démontrent que, dès le premier jour des hostilités, leur pays a repoussé héroïquement les propositions germano-turques et s'est rangé aux côtés des Alliés, sans souci des massacres menaçants.

A cause de ses sympathies pour la cause de l'Entente, dit le télégramme, et parce qu'elle était rangée aux côtés des Alliés, la nation arménienne s'est vue exposée à la plus sanglante persécution que l'histoire ait connue. Son nom et son martyre ont été mentionnés au même titre que les souffrances de la Serbie et de la Belgique toutes les fois que l'Entente a proclamé ses buts de guerre libérateurs, en réponse aux visées d'hégémonie des Germano-Turcs. Et cependant, malgré les effroyables persécutions et les massacres dont elle a été victime, la nation arménienne a gardé toute sa vitalité, s'est constituée en un Etat indépendant, et ses représentants à Paris ont proclamé l'indépendance de l'Arménie naissante et indivisible.

En conséquence, la nation arménienne est persuadée de son droit d'avoir ses représentants à la conférence de la paix aux côtés des Alliés. Elle est fermement convaincue que le congrès des nations alliées, chargé d'établir le règne du droit, rendra justice à sa légitime revendication.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 21 janvier. — Le Conseil nomme : M. Jules Dämon, à Estavayer, conservateur du registre foncier et percepteur de l'impôt du XV^e arrondissement, à Estavayer-le-Lac.

M. Ernest Menoud, à La Tour-de-Trême, inspecteur suppléant du bétail du cercle de cette commune.

Il approuve les statuts du syndicat pour l'assainissement de terrains sur la commune de Prarotoud.

Fédération ouvrière fribourgeoise

La Fédération ouvrière fribourgeoise peut se féliciter d'avoir choisi, cette fois-ci, la halle des Grand-Places pour son arbre de Noël. La fête infantine de dimanche après-midi, avec la distribution des cadeaux aux bambins, et la fête des parents et amis, le soir, ont pu s'épanouir presque sans accroc dans la vaste halle, qui avait été pour la circonstance, toute une toile de drap d'opéra et d'opéra-comique. Un sapin aux dimensions respectables avait été dressé dans un angle de la halle, et sous ses branches s'élevaient des Entreprises électriques pour l'illumination du sapin et de la halle tout entière. Et l'après-midi comme le soir, le chœur de chant de l'Union des travailleuses, la fanfare paroissiale de Saint-Jean et deux chanteurs excellents, MM. Ayer et Roger Gomy, charment tout à la fois les petits et les grands. A ce concert de talents et de cœurs généreux vint s'ajouter, pour la soirée familiale, le gracieux concours de l'orchestre de l'Alémannia.

Aux deux séances, M. l'abbé Pilloud, directeur de la Fédération ouvrière, prit la parole, entraînant à sa suite les âmes et les intelligences, montrant la beauté de l'union et des efforts en commun pour le relèvement moral et matériel de la classe ouvrière.

Des fêtes comme celle de dimanche sont des étapes qui comptent dans cette œuvre capitale. Aussi, les hommes de cœur qui organisèrent l'arbre de Noël, les gens de cœur aussi qui, par leur oblation, permirent de procurer à sept cents enfants un cadeau utile, les jeunes filles dévouées qui se mirent avec tant d'empressement au service du comité organisateur, les artistes, chanteurs et musiciens, dont le concours éprouvé fut si apprécié, toutes et tous peuvent compter sur la reconnaissance de la Fédération ouvrière et de son comité.

Pour nos soldats

Dons en espèces remis directement au régiment : M. et Mme Schlumberger, Bâle, 100 fr. ; M. Robert Golliez, Morat, 100 fr. ; Croix-Rouge suisse, Bâle (1^{er} don), 500 fr. ; id. en faveur des Gruyériens nécessiteux, 500 fr. ; S. S. S., par le major Nordmann, Fribourg, 500 fr. ; Forges Paul Girod, 500 fr. ; M. Göttinger, propriétaire de la Schwärzerhof, Bâle, 100 fr. ; Association cantonale des gymnastes fribourgeois, 80 fr. ; M. Bruno Fabian, Berlin, 100 fr. ; Anonyme, 50 fr. ; Anonyme, 5 fr. ; Maison Knopf, Bâle, 100 fr. ; Fédération des sciences S. R., section de Fribourg, 100 fr. ; Mme L. Wilczek, Lucerne, 25 fr. ; Com-

mune de Nierlé-les-Bois, 30 fr. 70 ; M. Aloys Weber, Estavayer-le-Gibloux, 5 fr. ; Paroisse de Sorens, 23 fr. ; Mutuelle chevaline suisse, Lausanne, 50 fr. ; M. A. Théraulaz, Fribourg, 15 fr. ; Commune de Vpisternens-ou-Ogoz, 32 fr. ; M. Jos. Conus, au Sauloy, 21 fr. ; M. Jules Spahr, Saint-Aubin (Broze), 5 fr. ; Solde de la souscription de l'association romande de Berne, 72 fr. 70 ; Louis Reiny, march. de bois, Château-d'Ex, 20 fr.

Nominations aux Chemins de fer fédéraux

M. Alexandre Gremaud, chef de train, a été promu chef de train principal, à Fribourg, en remplacement de M. Vogel, décédé l'année dernière.

Mission catholique suisse

Dans son numéro de janvier, le Bulletin mensuel de la Mission catholique suisse annonce au public que les Vires qui ont servi aux prisonniers et aux internés et qui ne sont pas hors d'usage, serviront à la reconstitution des bibliothèques du clergé et des œuvres paroissiales, dans les régions de France et de Belgique maintenant libérées. Il annonce également que le Comité de la Mission se propose de publier prochainement une histoire de ses travaux, où l'on trouvera un exposé détaillé et complet de son action charitable pendant toute la durée de la guerre.

Ce même numéro contient aussi un compte-rendu d'ensemble de l'œuvre accomplie par la section de la Mission établie à Genève et qui assure, depuis le mois d'avril 1915 jusqu'à la signature de l'armistice, les envois de vivres et de vêtements aux prisonniers.

Voici un extrait de ce compte rendu, qui donnera à nos lecteurs une idée du bien fait par la section de Genève de la Mission catholique suisse :

La section de Genève, chargée du ravitaillement des prisonniers, a expédié, au total, depuis sa création, 91,598 colis à des nécessiteux. Elle a dépensé pour ce service, 24,401 fr. 64. D'autre part, elle a envoyé aux soldats hospitalisés en Suisse 853,17 journaux ; les frais d'abonnement et d'envoi se sont élevés à 21,518 francs 00. Enfin, son bureau de recherches civiles, depuis avril 1915, a fourni aux familles 22,649 renseignements.

Les dépenses totales de la section de Genève, pour l'ensemble de ses œuvres charitables, au rang desquelles il faut mettre aussi les expéditions de vin de messe et de cire d'autel, durant ces derniers mois, ont été de 245,919 francs 70 centimes.

Pour y faire face, la section de Genève, qui, on le sait, a toujours eu son autonomie financière, a reçu, en dons divers, de ses bienfaiteurs, 98,770 francs 38 centimes. Le reste soit 147,149 francs 72 centimes, lui a été fourni par le léger bénéfice prélevé par elle sur les envois de colis payants aux prisonniers dont la famille jouissait de ressources suffisantes. Le chiffre total de ces colis a été, du mois d'avril 1915 à ces derniers temps, de 560,025, représentant une valeur de 1,397,861 francs 64.

Ces chiffres sont éloquentes et tout à l'honneur de la Mission catholique suisse.

Au cours de l'année 1918, le secrétariat de Fribourg a reçu ou expédié 129,397 lettres ; il lui a été demandé 51,461 enquêtes et il y a fourni à ses correspondants 26,017 renseignements divers sur les prisonniers ou les disparus.

Pour Vienne

Le Comité cantonal a reçu les envois des endroits suivants : Avry-devant-Pont (le Bryl, Arconciel (2^{es} envoi), Chevrières, Fribourg-Ville (par M^{me} Georges Python, 14 paquets), Office cantonal du travail (2^{es} envoi), Gruyères, le Crêt, Neirive, Prez-vers-Noréaz (2^{es} envoi), Promasens, Siviriez, Tavel, Villarepos. De Hainville est arrivé un sac de denrées.

En espèces, le comité a reçu : Avry-devant-Pont : 36 fr. ; Fribourg-ville, par M^{me} Georges Python : 134 fr. 70 ; Neirive : 3 fr. ; Prez-vers-Noréaz : 16 fr. ; Progen : 17 fr. 80 ; Villarepos : 10 fr.

La collecte de janvier se terminera le 25. Le Comité adresse à tous les généreux donateurs ses sincères remerciements.

Ligue fribourgeoise contre la tuberculose

Nouveaux dons :

Commune de Montécul, 5 fr. — M. Benoinger, député, 10 fr. — M. Benninger, juge de paix, Salwagney, 5 fr. — Pensionnat de Bertigny, 5 fr. — M. Binz, frères, La Tour-de-Trême, 10 fr. — Mme Marie Brulhart, 5 fr. — M. Charles Michaud, Villarepos, 5 fr. — M. Jean Nicolet, Coudens, 5 fr. — M. Joseph Page, négociant, 5 fr. — Mme Madeleine Pilloud, Frueze, 10 fr. — Commune de Pontchaux, 5 fr. — Commune de Saint-Antoine, 50 fr. — Mlle A. Schneider, Salvagny, 10 fr. — Société de secours mutuel de Mézières, 10 fr. — Société de laiterie, Coudens, 20 fr. — M. Vauthier, curé, Vuippens, 5 fr. — M^{me} Hubert de Boccard, 20 fr. — M^{me} Paul Aloy, 5 fr. — Commune d'Arconciel, 20 fr. — M. Berset, curé de Nully, 10 fr. — M^{me} Célestine Bise, Cheyres, 10 fr. — M. E. Bongni, Guin, 5 fr. — Commune de Bonfontaine, 10 fr. — M. Louis Brunisholz, Montécul, 5 fr. — M. Louis Cosandey, Siviriez, 10 fr. — M. Denrière, dentiste, Bâle, 10 fr. — Commune d'Estavayernens, 10 fr. — Commune de Fiesgères, 50 fr. — M. Emile Galley, Villaz-Saint-Pierre, 5 fr. — M. Alphonse Grangier, Altalena, 5 fr. — M^{me} veuve Gutzler, Gutzleren, 5 fr. — M. G. Gutknecht, Gutzleren, 5 fr. — M^{me} veuve Gutknecht, Gutzleren, 5 fr. — Darlehenskassenverein, Heiterried, 10 fr. — Commune de Lully, 20 fr. — L. M., 5 fr. — Commune de Magnedens, 10 fr. — M. Auguste Page, Châttonnaye, 10 fr. — M^{me} veuve Eugène Pernet, Romont, 50 fr. — M. Camille Perritaz, syndic, Villard, 10 fr. — M. Pil-

ler, instituteur, Mézières, 5 fr. — M. Camille Rautler, la Villeneuve, 5 fr. — M. Pierre Rouiller, Sommentier, 5 fr. — M^{me} Rosa Rytz, Gouchemouthe, 5 fr. — Commune de Saint-Aubin, 5 fr. — M. Schreiner, 5 fr. — Société d'assistance aux malades, 5 fr. — Société de laiterie, Massonnens, 5 fr. — Société de laiterie, Semadens, 10 fr. — Commune de Tinterli, 5 fr. — Hôtel Tinterli, 10 fr. — Commune de Zénova, 10 fr.

1. M., 5 fr. — M^{me} Marie Carry, Marty-le-Petit, 5 fr. — M. Chuard, greffier, Nully, 5 fr. — M^{me} Mathilde Cudré, Auligny, 5 fr. — Commune de Cugy, 20 fr. — M^{me} Lehmann, 5 fr. — M. Leidore Maillard, La Sauloy, 6 fr. 60. — M. Xavier Martin, Villard, 5 fr. — Commune de Massonnens, 10 fr. — Conseil communal de Nery, 20 fr. — M^{me} Gabrielle Schmidt, 5 fr. — Institut de Siedorf, 5 fr. — M^{me} Aloisia Udry, Esmon, 50 fr. — M. Alfred Weissenbach, 5 fr. — M^{me} Raymond de Weck, 5 fr. — M. Jakob Wiedleucht, Salvagny, 5 fr.

Compte de chèques postaux, 112 226. Les dons inférieurs à 5 fr. seront publiés ultérieurement.

M. Pierre Biffrare.

Avec M. Pierre Biffrare, ancien syndic de Pont-en-Ogoz, enlevé par la grippe à 77 ans, la Basse Gruyère a perdu l'une de ses figures les plus connues et les plus sympathiques. Ce fut, pendant de longues années, l'un des grands pourvoyeurs de nos marchés de Fribourg et de Bulle. Mais ce fut surtout un bon chrétien, qui pratiqua sa foi, non seulement dans l'éducation de ses onze enfants, mais encore dans les affaires et dans l'administration de la chose publique, où il se montra à la fois homme de tradition et homme de progrès. Aussi, jouissait-il de la considération générale. La mort n'aura pas surpris à l'improvise cet homme de bien.

Ses funérailles furent une touchante manifestation du deuil et des regrets de toute une population. Les conservateurs gruyériens se firent un devoir de rendre en rangs pressés les derniers honneurs au fidèle champion de la bonne cause qui fut toujours M. Pierre Biffrare. Quant aux cinq conseillers communaux radicaux de Pont-en-Ogoz, pas un ne prit part aux obsèques de celui qui durant vingt-cinq ans donna l'exemple de la plus consciencieuse gestion des affaires publiques. Ce mépris des plus élémentaires convenances a été sévèrement jugé.

Chez les planteurs de tabac

Les délégués des planteurs de tabac, représentant vingt-trois communes de la vallée de la Broze, se sont réunis à Payerne, le 19 janvier, et ont chargé le comité du syndicat de discuter et d'établir les prix de vente du tabac avec les acheteurs, soit avec l'association des fabricants suisses.

Les planteurs ont pris l'engagement de ne conclure aucune vente avant d'avoir été informés du résultat des pourparlers en cours ; ils ont renouvelé au comité leur confiance et lui ont voté des remerciements.

En outre, ils ont chargé le comité de demander aux représentants aux Chambres fédérales, et, en particulier, aux Départements de l'agriculture de Vaud et de Fribourg, d'user de toute leur influence pour que la décision concernant l'imposition du tabac soit conforme au vœu unanime des planteurs, qui sont favorables au maintien de la culture indigène du tabac.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Pierre. — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, assemblée générale.

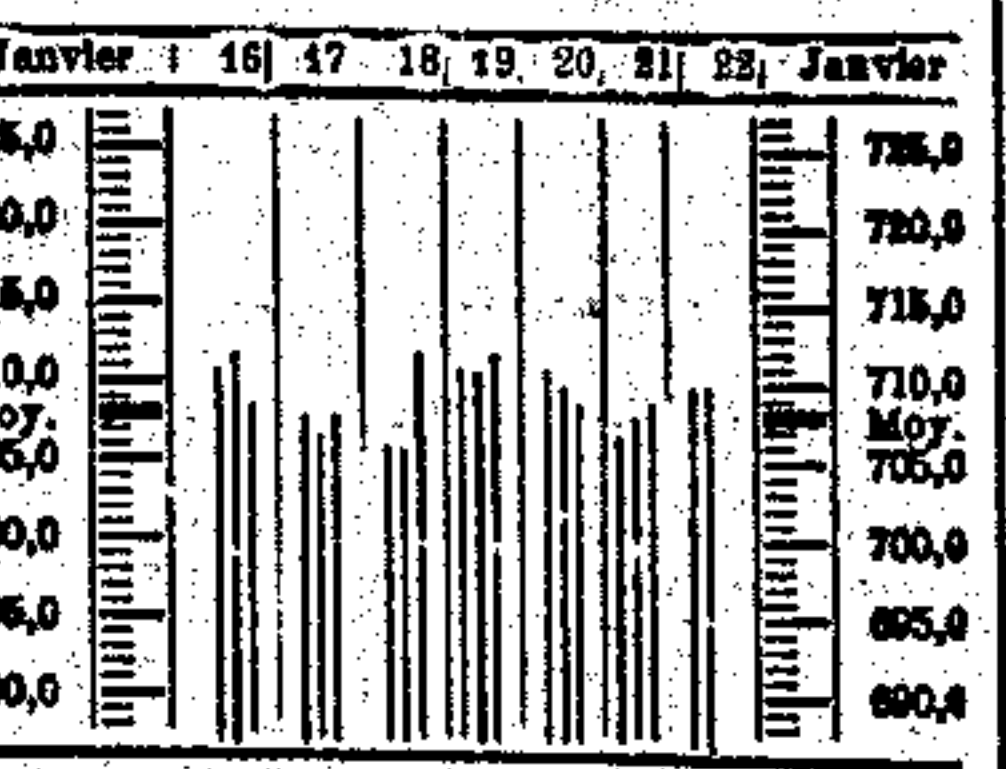
Calendrier

Jeudi 23 janvier
Fête Raymond de Pennefort

Saint Raymond converti et baptisé dix mille Sarrazins. Comme on lui refusait un vaisseau pour passer de l'île Majorque en Espagne, il étendit son manteau sur les vagues et fit ainsi un trajet de soixante lieues. († 1276.)

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 22 janvier
BAROMÈTRE



TEMPERATURE

Janvier 16 17 18 19 20 21 22 23
7 h. m. 6 1 -3 -2 -3 -7 -6 7 h. m.
11 h. m. 6 1 3 2 -2 -6 -6 11 h. m.
7 h. m. 3 1 0 -1 1 -4 -4 7 h. m.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 22 janvier, midi.
Bruineux à nuageux. Température au-dessus de zéro.

NOBLESSE Grand & Co GENEVE
Vrais gourmets délicieux
Se fait par et place

Le mouvement monarchiste au Portugal

Lisbonne, 22 janvier.

(Havas.) — La place de Valença do Minho s'est rendue dans la main aux monarchistes. Une troupe monarchiste arrivée de Porto, forte de 1500 hommes d'infanterie et de cavalerie, comprenait également des civils armés, parmi lesquels de nombreux jeunes gens. Cette troupe monarchiste est entrée au son de la Marche royale. La proclamation de la monarchie a été lue devant la caserne. Le drapeau bleu et blanc a été hissé sur le palais du gouverneur. Le drapeau républicain a été brûlé sur la place de la République.

Lisbonne, 22 janvier.

Lisbonne résiste au mouvement monarchiste. Le conseil des ministres a pris d'énergiques mesures pour maintenir l'ordre dans tout le pays. Il a rappelé les navires de guerre qui étaient partis pour le nord. Les réserves des première et quatrième divisions sont appelées. Les commandants, les officiers et les hommes des garnisons de la marine, des douanes et de la garde républicaine en caserne à Lisbonne se sont rangés aux côtés du gouvernement. Un bataillon de la marine a été envoyé à Colimbre. On l'a unanimement le colonel Schiappa, qui a défendu l'arsenal contre les émeutiers qui se disposaient à bombarder la ville.

La Hongrie arme

Budapest, 22 janvier.

(B. C. H.) — Le nouveau cabinet est décidé à former immédiatement les six divisions d'infanterie et les deux divisions de cavalerie admises par les clauses de l'armistice.

La flotte anglaise

Londres, 22 janvier.

Le Sunday Express dit que l'amirauté a décidé de reprendre l'ancienne répartition des forces navales de l'empire, en envoyant dans les eaux de la Méditerranée, avec base permanente à Malte, une grande escadre de navires de première classe.

Défaite bolchéviste

Stockholm, 22 janvier.

(Havas.) — Communiqué d'Esthonie : Les Esthoniens ont pris Narva, s'emparant d'un important butin et de nombreux prisonniers. Trotzky, qui exhortait les bolchévistes au combat, s'est enfui.

La détresse à Moscou

Moscou, 22 janvier.

On mande de Varsovie au Corriere della Sera :

Un fugitif arrivé de Moscou raconte que la ville a perdu la moitié de sa population et que celle qui reste souffre de privations inouïes. Tout manque, notamment le pain, le bois, le charbon, le savon.

Les bolchévistes ont érigé des monuments à Robespierre, Karl Marx, Engel et Kollakoff, l'assassin du grand-duc Serge, et aux principaux chefs contemporains du bolchévisme.

Le fugitif en question dit que Trotzky et Lénine reconnaissent comme seule espérance de salut pour le bolchévisme le succès de leur propagande à l'étranger.

Le ravitaillement

Paris, 22 janvier.

(Havas.) — Le conseil supérieur interallié du ravitaillement général s'est réuni le 20 janvier, sous la présidence de M. Hoover. Le conseil a approuvé les propositions du comité relatives à la création de commissions de ravitaillement des gouvernements associés, à Trieste pour les pays accessibles par l'Adriatique, à Bucarest, à Constantinople et en Pologne.

Après un rapport sur la situation critique du ravitaillement en Pologne, le Conseil a décidé d'adresser au maréchal Foch une lettre demandant que des mesures immédiates fussent prises, suivant les clauses de l'armistice, afin d'assurer par Dantzig l'acheminement des denrées nécessaires aux populations.

Des mesures sont prises en vue de ravitailler la Finlande et de s'assurer que l'Allemagne tient ses engagements concernant le ravitaillement des prisonniers de guerre russes.

Un emprunt polonais

Moscou, 22 janvier.

On mande de Varsovie au Corriere della Sera : Le nouveau gouvernement polonais a lancé un emprunt dont les premiers résultats sont très encourageants, car sept millions de marks ont été souscrits dans les 34 heures.

Le programme du nouveau gouvernement est le suivant : convocation de l'assemblée constituante pour le 9 février ; défense des frontières ; secours à la population ouvrière ; reprise de l'activité industrielle ; réorganisation des finances ; ravitaillement immédiat du pays ; rétablissement de l'ordre et réforme de l'instruction publique.

Le congrès socialiste international

Vienne, 22 janvier.

(B. C. V.) — La Correspondance socialiste annonce que le comité du parti socialiste autrichien-allemand envoie comme délégués à Berne le président Seitz et les conseillers d'Etat Ellenbogen et Domei.

Un procès à reviser

Rome, 22 janvier.

On annonce que le marin Moschini, qui avait été condamné à mort, à propos du coulage du Benedetto Riva, vient d'être gracié. La demande en grâce du second condamné à mort Georges Carpi a été repoussée, mais la défense demandera la révision de son procès.

Les catholiques italiens

Milan, 22 janvier.

On annonce qu'un congrès national des catholiques, adhérent au parti populaire italien aura lieu sous peu, pour décider de la ligne de conduite à adopter.

La question catalane

Madrid, 22 janvier.

(Havas.) — La Chambre, sur la proposition du président du Conseil, a décidé, par 136 voix contre 7, de nommer une commission spéciale pour rapporter sur le projet de l'autonomie catalane.

Au palais royal de Madrid

Madrid, 22 janvier.

(Havas.) — Le prince de Fürstenberg, ancien ambassadeur d'Autriche, et le prince, ont déjeuné au palais royal. Ils partiront aujourd'hui, mercredi, pour l'Autriche.

Une initiative du cardinal Ferrari

Milan, 22 janvier.

Il s'est constitué dans cette ville un comité pour les besoins de la paix, dont le président est le général Angelotti, précédemment commandant du corps d'armée de Milan.

Les catholiques ont adhéré à la nouvelle organisation, due à l'initiative de l'archevêque de Milan, cardinal Ferrari.

SUISSE

Politique badoise

Bâle, 22 janvier.

L'assemblée du parti radical démocrate a décidé à l'unanimité de ne pas revendiquer de siège au Conseil d'Etat, afin de faciliter la constitution d'un bloc national.

Le parti socialiste suisse

Berne, 22 janvier.

Le referendum lancé par une partie des socialistes zuricois contre le transfert du comité directeur du parti socialiste suisse de Zurich à Berne a échoué.

La nouvelle direction du parti s'est réunie mardi soir, à la Maison du peuple, à Berne. Son président est le conseiller national Gustave Mailler.

La direction du parti socialiste suisse a décidé de convoquer le comité central pour le 28 janvier, à 9 heures du matin, à la Maison du peuple, à Berne, afin de prendre une décision au sujet de la participation au congrès international du 27 janvier.

M. Platten

Berne, 22 janvier.

M. Platten, conseiller national, qui avait laissé entendre, lors du dernier congrès ouvrier suisse, qu'il donnerait sa démission de conseiller national, vient d'annoncer à ses amis qu'il ne serait que se retirer du groupe socialiste des Chambres fédérales, si le comité central prend part au congrès socialiste international à Berne.

Pour les œuvres sociales

Lucerne, 22 janvier.

Le Grand Conseil a poursuivi la discussion de la loi fiscale et a adopté une motion demandant que les impôts à prélever fussent affectés à des œuvres sociales, en particulier aux retraites pour la vieillesse et les invalides du travail.

Sommaire des Revues

Le Correspondant : 10 janvier. — I. La crise du Quai d'Orsay : ***. — II. Silhouettes de la guerre. — Le colonel House : Miles. — III. Vingt-deux mois de journalisme français à Lille pendant l'occupation allemande : Abbé A. Leman. — IV. Comment les Alliés répareront-ils l'œuvre destructive des sous-marins ? — Projet de répartition des navires allemands et des navires « standardisés » entre les armateurs des pays alliés : ***. — V. François Coppée. — A propos du cinquantenaire du Passant : Alfred Polrat. — VI. Le peuple contre les Hohenzollern. — Scènes de la révolution à Berlin en 1848. — D'après des documents inédits : Ferdinand Bac. — VII. D'un vieux monde : ***. — D'après un récent volume : Henry Coudry. — VIII. Les lendemains de la guerre. — L'avenir économique des nouveaux Etats de l'Europe centrale. — II. Les voies de communication fluviales. — Avec une carte : ***. — IX. Une école de formation aux œuvres sociales : Max Turmann. — X. Revue des sciences : Francis Marre. — XI. Chronique politique : Interim. — XII. Bulletin bibliographique.

Publications nouvelles

H. Spinner, docteur en sciences, professeur de botanique à l'université de Neuchâtel : La distribution verticale et horizontale des végétaux vasculaires dans le Jura neuchâtelois. Tome II.

M. Spinner, le savant professeur de l'université de Neuchâtel, dresse d'abord la liste des végétaux vasculaires, puis en fait le dépouillement par famille. Il étudie ensuite la répartition horizontale et verticale de ces végétaux dans le Jura neuchâtelois. 7 planches graphiques, établies avec une scrupuleuse exactitude, aident à la compréhension du texte. On ne peut que féliciter M. Spinner d'avoir fait cet ouvrage de si grande valeur.

Kefol NEURALGIE MIGRAINE SOUS PIEDS TOUS MALAIRES

1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 26